

**Complément d'avis n° 2023/05  
relatif à l'accréditation de  
l'École de l'air et de l'espace  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

**Objet**

Avis mis en suspens **sous réserve** de la transmission d'un règlement de scolarité conforme au processus de Bologne (30 crédits ECTS par semestre), au plus tard le 15 septembre 2023.

- Vu les documents transmis au Greffe de la CTI par l'École de l'air et de l'espace ;
- Vu la note de synthèse établie par Patrick OBERTELLI, membre de la CTI, et présentée lors de la séance plénière du 15 novembre 2023,

**La Commission des titres d'ingénieur a adopté le complément d'avis suivant :**

La Commission prend acte avec réserves des éléments transmis par l'école et se prononce favorable à la levée de la réserve émise dans son avis 2023/05.

Délibéré et approuvé en séance plénière le 15 novembre 2023.



La présidente,  
Elisabeth CREPON